

Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles

Partie 1 : FICHE DE CANDIDATURE DES PROFESSIONNELS

Cette fiche est l'acte de candidature de votre entreprise pour participer au dispositif DORéMI et participer au Module 1 de la formation DORéMI.

- | | |
|---------------------------------------|---|
| ■ Nom de l'entreprise : | ■ Forme juridique : |
| ■ Adresse complète : | ■ Nom du gérant : |
| ■ Email : | ■ N° tél. : |
| ■ Année de création de l'entreprise : | ■ Adhésion à une organisation professionnelle :
CAPEB / FFB/ NON |
| ■ Activité principale : | |

- Quelles sont parmi ces compétences celles que l'entreprise peut prendre en charge ?

Spécialité	O/N	Spécialité	O/N	Spécialité	O/N
Isolat° intérieure/planchers bas		Isolat° extérieure bardage		Ventilation mécanique	
Isolat° toitures/planchers hauts		Etanchéité à l'air		Chauffage/ECS/régulation	
Isolation extérieure enduit		Menuiseries ext. + occulta°		Electricité	

- Nombre total de salariés de l'entreprise :
- Part de la rénovation dans l'activité principale (%) :
- Nombre de salariés travaillant sur la rénovation :
- Chiffre d'affaires des 3 dernières années (€) :

2013		2014		2015	
	€		€		€

- Nom et références des formations en rénovation thermique éventuellement déjà suivies ou inscription à de prochaines sessions :

- Références éventuelles en rénovation thermique :

- L'entreprise fait-elle déjà partie d'un groupement d'entreprises : oui / non
- Ce groupement possède-t-il déjà un « pilote » : oui / non - si oui, quel est son nom :
- L'entreprise est-elle déjà labellisée RGE ? oui / non / en cours

- Exposé de vos motivations pour accéder au dispositif DORéMI :

Rappel des engagements de votre entreprise si elle est retenue :

- Suivre **en personne la totalité des journées de formation** prévues dans le cadre de l'opération DORéMI (en cas d'absence, votre formation ne sera pas validée, vous ne serez pas pris en charge par l'OPCA. Par conséquent, vous devrez régler la totalité des coûts d'inscription).

- Faire suivre la formation à 15 % du personnel du secteur rénovation de l'entreprise (2 personnes à former à partir d'un effectif de 10 personnes ; 3 personnes à former à partir d'un effectif de 17 ; 4 à partir de 24 ; ...).

- Fournir pour l'inscription:

- L' (les) **attestation(s) de qualification liée(s) à la mention RGE** (sauf si l'obtention de cette mention est envisagée suite au Module 1 de cette formation DORéMI, dans ce cas il faut le demander au moment de l'inscription).
- L'**attestation de cotisation à la caisse des congés payés** (pour les entreprises concernées).

- Lire et signer la **charte de partenariat**, jointe à cet envoi ou disponible sur le site : <http://renov-habitat-durable.fr/espace-pro/>. Cette démarche peut être effectuée durant le Module 1 : à rapporter le 3^e jour.

- S'inscrire sur [l'espace pro de Rénov'Habitat durable](#) et renseigner les rubriques pour présenter l'entreprise. Cette démarche peut être effectuée durant le Module 1 : un temps sera prévu le 3^e jour.

- Fournir le moment venu, l'ensemble des documents nécessaires au montage des dossiers de financement auprès des OPCA.

- Si ce n'est pas encore le cas, **obtenir la mention RGE** indispensable pour que les maîtres d'ouvrage accèdent aux aides nationales et à l'éco-prêt à taux zéro.

A savoir : Le Module 1 de la formation DORéMI répond aux exigences de l'arrêté du 19 décembre 2014 sur les formations à l'efficacité énergétique qui constituent une étape obligatoire pour acquérir la mention RGE. L'Institut négaWatt et ses formateurs sont certifiés pour délivrer ces formations (numéro d'agrément de l'Institut : CPS FAC 002).

- A l'issue du Module 1 de la formation et après validation du comité de pilotage du dispositif, pour les entreprises qui le souhaitent, accepter de **travailler au sein d'un groupement d'entreprises, de respecter le fonctionnement de ce groupement et les décisions de son pilote**. Chaque artisan membre d'un groupement aura à **signer une charte** définissant les engagements à respecter.

Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles

Partie 2 : FICHE D'INSCRIPTION AU MODULE 1 DE LA FORMATION DORéMI

Cette fiche sert à votre inscription ou celle d'un de vos salariés à la formation DORéMI.

- Prénom et nom du stagiaire :
- Fonction du stagiaire :
- Statut du stagiaire : gérant non salarié / gérant salarié / salarié
- Email du stagiaire :
- Téléphones fixe et portable du stagiaire :
- Organisme collecteur des fonds de formation (OPCA) pour le stagiaire : FAFCEA / Constructys / autre, préciser :
- Niveau de qualification¹ :
(aucune ; CAP/BEP ; bac pro/bac technologique/brevet de technicien/brevet professionnel ; BTS/DUT ; autres)

- Nom de la personne en charge du suivi de l'inscription :
- Fonction de la personne en charge du suivi de l'inscription :
- Email de la personne en charge du suivi de l'inscription :
- Téléphone de la personne en charge du suivi de l'inscription :

Sur réception de ce bulletin d'inscription, nous vous ferons parvenir une convention de formation et un devis qui permettront à votre organisation professionnelle de demander une prise en charge par votre OPCA (organisme gérant les fonds de la formation professionnelle), sous condition d'une participation aux trois jours de formation de la session.

Date :

Signature du responsable

Cachet de l'entreprise

Fiche complétée à renvoyer avant le 26 mai 2017

Accompagnée d'une attestation de cotisation à la caisse des congés payés et d'une attestation de labellisation RGE (si cette labellisation n'est pas envisagée suite à cette formation DORéMI)

à :

Emmanuel COMBES

Chargé de mission DORéMI / Mobilisation des professionnels

Plateforme Rénov'Habitat durable

emmanuel.combes@valenceromansagglo.fr

04.75.70.87.50 - 07.62.61.86.30

¹ Ces informations sont utilisées uniquement à des fins statistiques, pour convaincre des financeurs d'une prise en charge complète de la formation pour les prochaines sessions de formation, prise en charge qui peut être conditionnée par le niveau de qualification professionnelle des participants.

Dispositif DORéMI – Module 1 (« solfège ») Arthur Gauvain

OBJECTIFS

Comprendre le contexte, les verrous, et les réponses à apporter pour accéder au marché de la rénovation à très faible consommation d'énergie pour la maison individuelle. Acquérir les outils techniques, économiques, organisationnels et financiers.

PUBLIC

Artisans et entreprises retenus dans le cadre de DORéMI.

PREREQUIS

Les participants font partie d'entreprises du bâtiment entrant dans un des corps de métier du dispositif, et ayant la volonté de travailler en groupement, dans une logique de rénovation globale à coûts maîtrisés.

INTERVENANT

Arthur GAUVAIN est ingénieur en énergétique et environnement. En parallèle de son activité de bureau d'étude énergétique LAOEnergie, il devient référent DORéMI, dispositif de rénovation énergétique de la maison individuelle en Drôme-Ardèche. Il se base sur une approche pratique et pragmatique afin d'accompagner à la performance et à la massification de la rénovation énergétique sur le territoire.

DATES, HORAIRES ET DUREE

27 juin, 29 juin, et 04 juillet 2017

Accueil des participants à partir de 8h30 et début de la formation à 8h40 - fin à 18h, soit 24h de formation effective.

LIEU

Technosite de Valence ([26 rue Barthélémy de Laffemas](#)).

METHODE PEDAGOGIQUE

- Alternance (au gré des participants) entre exposés et séquences d'échanges (questions-réponses)
- Présentation basée sur de nombreux retours d'expériences et exemples de réalisations
- Exercices à partir d'études de cas

ORGANISATION

L'Institut négaWatt est l'organisme de formation qui porte la formation, émet les conventions de formation et devis, centralise les paiements et, à l'issue de la formation, édite les attestations de présence et les factures acquittées.

Pour toute information et s'inscrire, contacter :

Emmanuel COMBES

Chargé de mission DORéMI / Mobilisation des professionnels

Plateforme Rénov'Habitat durable

emmanuel.combes@valenceromansagglo.fr

04.75.70.87.50 - 07.62.61.86.30

Journée 1

Accueil - Introduction

1. Pourquoi DORéMI et quels objectifs ?

- a. Introduction : Contexte et raisons d'agir
- b. Le marché de la rénovation performante
- c. La rénovation « facteur 4 »

2. Concevoir la rénovation performante

- a. Contexte réglementaire (TR existant, DPE)
- b. Les Solutions Techniques de Référence (STR) : atteindre les performances sans calcul

3. Construire la réponse technique de rénovation

- a. Pratiques actuelles : l'évaluation thermique
- b. L'état des lieux architectural et technique
- c. Concevoir la rénovation de l'enveloppe
La Migration de vapeur d'eau dans les parois

Journée 2

La Perméabilité à l'air des bâtiments

Le choix des isolants

d. Concevoir la rénovation des systèmes

La ventilation

Le chauffage

L'eau chaude sanitaire

L'installation électrique

e. Choisir une STR à l'issue de l'ELAT

f. Construire une offre commerciale

4. La démarche DORéMI en pratique

- a. Les acteurs du dispositif
- b. Composition et fonctionnement du groupement, rôle du pilote

Journée 3

5. Approfondissement par métier

a. Techniques de rénovation de l'enveloppe

Généralités

Isolation et étanchéité à l'air par l'intérieur

Isolation par l'extérieur

Isolation et étanchéité à l'air de la toiture

Isolation et étanchéité à l'air du plancher bas

Menuiseries extérieures

b. Techniques de rénovation des systèmes

Quelques rappels de physique...

Le chauffage

L'eau chaude sanitaire

La ventilation

L'électricité domestique

Evaluation de la formation + quizz RGE pour les artisans concernés

Présentation des services de la plateforme Rénov'Habitat Durable et aide à l'inscription.